

AUTORISATION PARENTALE

Nous garantissons que notre personnel qualifié assure la supervision à tous les niveaux de notre programme junior. Cependant, pour certaines des activités additionnelles comme la plongée, la navigation, le surf, le vélo, l'équitation pour lesquelles nous travaillons avec des prestataires locaux, votre enfant a besoin de votre permission. Il en va de même pour des activités entreprises par votre fils/fille sur leur propre décision en dehors de notre programme junior.

Merci de remplir le formulaire ci-dessous pour interdire à votre enfant de participer aux activités suivantes:

- 1) Mon (a) fils/fille n'est pas autorisé (e) à faire de la plongée, de la voile, du surf, du vélo, de l'équitation. (Merci de préciser)
- 2) Mon (a) fils/fille n'est pas autorisé (e) à sortir seul (e) après (Merci de préciser)
- 3) Mon (a) fils/fille n'est pas autorisé (e) à se baigner dans la mer sans surveillance.

Je, soussigné (e).....(Nom).....(Prénom)

PARENT OU TUTEUR LEGAL DE:

Nom..... Prénom..... Date de naissance

Séjournant à Date d'arrivée:

Ne veut pas que mon enfant participe aux activités mentionnées ci-dessus (points 1 à 3)

(Merci de préciser ou d'effacer si non applicable)

DATE:.....

SIGNATURE:

NOTES IMPORTANTES:

- Nous autorisons habituellement nos étudiants de Biarritz à se promener tous seuls en ville après accord d'un membre du personnel à condition qu'ils soient de retour à la résidence ou dans leurs famille d'accueil avant minuit.
- Nos étudiants à Biarritz ne sont pas autorisés à quitter la ville à moins qu'ils soient accompagnés d'un membre du personnel.
- CETTE AUTORISATION DOIT NOUS ETRE RETOURNEE UNE SEMAINE AVANT L'ARRIVEE DE L'ENFANT.
- Si l'autorisation parentale ne nous est pas retournée, cela entraînera un accord d'office des parents avec les standards et procédures qui régissent les séjours linguistiques et qui sont basés sur les lois françaises.

E-mail: info@france-school.com
Fax: +33(0) 811 035 167